



**COMMUNE DE MONTAUROUX  
(Var)**

-----

Hôtel de Ville  
Place du Clos  
83440 MONTAUROUX  
Tél. 04.94.50.41.00

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché public de confection et livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires, accueil de loisirs sans hébergement, crèche Municipale.**

**Lot n° 1 : Confection et livraison de repas destinés à l'accueil de loisirs sans Hébergement et le restaurant scolaire.**

**Lot n° 2 : Confection et livraison de repas destinés à la crèche Municipale.**

-----

**Date et Heure limites de réception des Offres**

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12 heures**

## **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ .....	4
ARTICLE 2 : ALLOTISSEMENT .....	4
ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ.....	4
ARTICLE 4 : DATE D'EXECUTION .....	5
ARTICLE 5 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	5
ARTICLE 6 : CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES .....	5
6-1 – Périodicité de la livraison .....	5
6-2 – Nombre de repas :.....	6
ARTICLE 7 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES .....	6
ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION.....	7
ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE PLIS .....	8
9-1 – Transmission sous support papier .....	8
9-2 – Transmission électronique .....	8
ARTICLE 10 : Modification de détail au dossier de consultation .....	10
ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	10
11-1 – Demande de renseignements.....	10
11-2 - Documents complémentaires.....	11

## CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES

-----

**Pouvoir Adjudicateur :**

Commune de MONTAUROUX  
Place du Clos  
Hôtel de Ville  
83440 MONTAUROUX

Tél. 04.94.50.41.00

Télécopie 04.94.50.41.10

Courriel : [marches.publics@ville-montauroux.fr](mailto:marches.publics@ville-montauroux.fr)

Adresse Internet : <http://www.montauroux.fr>

Profil Acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

**Objet de la Consultation :**

Marché public de confection et livraison de repas destinés :

Lot n° 1 : aux restaurants scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Lot n° 2 : à la crèche municipale.

**Remise des Offres :**

Date de Validité : 120 jours

Date limite de réception : vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018

Heure limite de réception : 12 h. 00

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

La Commune de Montauroux confie à un prestataire, pour une durée de deux (2) ans, la confection et la livraison en liaison froide, de repas destinés aux :

- **Restaurants scolaires**
- **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**
- **Crèche municipale**

## **ARTICLE 2 : ALLOTISSEMENT**

Le marché de confection et livraison de repas est alloté de la manière suivante :

Lot n° 1 : Confection et livraison de repas aux restaurants scolaires et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Lot n° 2 : Confection et livraison de repas à la Crèche municipale.

## **ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ**

Ledit marché de confection et livraison de repas est d'une durée de deux (2) ans, à compter du :

*Lot n°1 (restaurants scolaires et ALSH): lundi 3 septembre 2018*

*Lot n° 2 (crèche municipale): mardi 28 août 2018*

Ce marché s'applique aux :

### - **Restaurants scolaires (Lot n° 1)** :

La confection et livraison de repas s'applique aux établissements suivants :

- Ecole Marcel Pagnol – Quartier le Puits - 83440 MONTAUROUX
- Ecole du Lac – Quartier la Colle Noire – 83440 MONTAUROUX

Les repas concernent les jours suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

### - **Accueil de loisirs sans hébergement (Lot n° 1)** :

La confection et livraison de repas s'applique à l'établissement suivant :

- Ecole du Lac – Quartier la Colle Noire – 83440 MONTAUROUX
- OU
- Ecole Marcel Pagnol – Quartier le Puits - 83440 MONTAUROUX

La confection et fourniture de repas en liaison froide sera assurée lors de l'ouverture de l'ALSH soit : L'accueil de loisirs est ouvert en moyenne 12 semaines par an, 5 jours par semaine

- 2 semaines à l'automne (vacances de la Toussaint)
- 2 semaines en hiver (vacances de février)
- 2 semaines en avril (vacances de Pâques)
- 5 à 6 semaines l'été (grandes vacances)

La fourniture de repas en liaison froide sera également assurée tous les mercredis en période scolaire à l'Ecole du Lac, sauf les mercredis fériés.

- **Crèche municipale (Lot n° 2) :**

La confection et la fourniture de repas s'applique à l'établissement suivant :

- Crèche municipale – rue des Ecoles – 83440 MONTAUROUX

La fourniture de repas sera assurée toute l'année du lundi au vendredi, à l'exception d'une semaine au cours des vacances de Noël et quatre semaines au mois d'août et une semaine au printemps.

**ARTICLE 4 : DATE D'EXECUTION**

Date prévisionnelle de commencement des prestations :  
*Lot n°1 (restaurants scolaires et ALSH): lundi 3 septembre 2018*  
*Lot n° 2 (crèche municipale): mardi 28 aout 2018*

**ARTICLE 5 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

**ARTICLE 6 : CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES**

**6-1 – Périodicité de la livraison**

Repas des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : la livraison pourra s'effectuer le matin du jour de consommation avant 9 h 00.

## **6-2 – Nombre de repas :**

### **6-2-1 – Ecoles Primaires (Lot n° 1)**

Le nombre de repas pour une durée de 12 mois est estimé selon les caractéristiques suivantes :

- 83 000 minimum (enfants + adultes)
- 95 500 maximum (enfants + adultes)

### **6-2-2 – Accueil de loisirs sans hébergement (Lot n° 1)**

Le nombre de repas pour une durée de 12 mois est estimé à :

- repas : 8 000 à 10 000 (enfants + adultes)
- goûters : 8 000 à 10 000 (enfants + adultes)

### **6-2-3 – Crèche municipale (Lot n° 2)**

Le nombre de repas sur une durée de 12 mois est estimé :

- 9 000 à 11 000 (adultes + enfants)

Le nombre de repas estimatif par jour : 44 repas

## **ARTICLE 7 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Le prestataire, assurant la fourniture des repas, réalisera l'installation et la maintenance des équipements nécessaires à la liaison froide.

*Lot n°1 (restaurants scolaires et ALSH):*

Pour les 2 sites :

- Chambres frigorifiques
- Fours pour réchauffage
- Congélateurs

Pour l'école M. Pagnol qui possède un self :

- Un meuble réfrigéré
- Un meuble de maintien en température des repas (dont les dimensions s'insèrent dans la disposition du self).

*Lot n° 2 (crèche municipale):*

- Fours pour réchauffage

## **VISITE DES RESTAURANTS**

Une visite des restaurants sous leurs configurations actuelles peut être envisagée afin d'évaluer le dispositif technique et le coût de l'installation.

Restaurants scolaires :

A cet effet, vous pourrez utilement prendre l'attache du service scolaire (rue des écoles – 83 440 Montauroux) :

Mme Laurence DURAND – Tel. : 04 94 50 41 13

Courriel : [laurence.durand@ville-montauroux.fr](mailto:laurence.durand@ville-montauroux.fr)

Restaurant de la crèche municipale :

A cet effet, vous pourrez utilement prendre l'attache du service de la crèche municipale (rue des écoles – 83 440 Montauroux) :

Mme Marina PATRON – Tel : 04 94 47 62 27

Courriel : [creche.ville-montauroux@orange.fr](mailto:creche.ville-montauroux@orange.fr)

## **ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et des pondérations respectives.

Critères de jugement des offres :

<b>Critères</b>	<b>Désignation</b>	<b>Pondération</b>
<b><u>Critère n° 1</u></b> <b>Qualité des repas</b>	Repas bio Fournisseurs locaux Denrées labellisées Traçabilité des produits Capacité de la cuisine centrale Légumerie sur site Autres signes de qualités	<b>35 %</b>
<b><u>Critère n° 2</u></b> <b>Performance environnementale</b>	Réduction des déchets Réduction des emballages Localisation de la cuisine centrale	<b>15 %</b>
<b><u>Critère n° 3</u></b> <b>Adaptabilité et repas particuliers</b>	Repas alternatif Réduction des crudités OGM Livraison Pique-nique Mise à disposition du matériel	<b>20 %</b>
<b><u>Critère n° 4</u></b> <b>Prix du repas</b>		<b>25%</b>
<b><u>Critère n° 5</u></b> <b>Moyens logistiques</b>	Formation Animation et outils pédagogiques	<b>5%</b>

## **ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE PLIS**

### **9-1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**« Marché de fourniture de repas aux restaurants scolaires, accueil de loisirs sans hébergement et crèche municipale de Montauroux, Lot(s) n°...**

**NE PAS OUVRIR »**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE MONTAUROUX  
HOTEL DE VILLE – PLACE DU CLOS  
83440 MONTAUROUX**

-----

**Horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville :  
lundi au vendredi : 8h30-12h00/14h00-17h00  
samedi : 9h00-12h00**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

### **9-2 – Transmission électronique**

La remise des candidatures et des offres est autorisée par voie électronique, via la plateforme du profil acheteur du Pouvoir adjudicateur : <http://www.marches-securises.fr>

Formats Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion des BPU qui doivent être retournés en format XLS (Excel 97-2003).

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par le Pouvoir Adjudicateur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés «largement disponibles» (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI ...).



### Virus

Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

### Signature

Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique des marchés publics.

Les documents devant être obligatoirement signés sont les suivants :

- Lettre de candidature
- Acte d'engagement

### Catégories de certificats admises

Les Opérateurs Économiques peuvent indifféremment utiliser un certificat appartenant :

1. à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité, référencé RGS, mentionné à l'article 12 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée et figurant sur la liste prévue à l'article 8 de l'arrêté du 18 janvier 2012 susvisé ou
2. à l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un État-membre, telle qu'établie, transmise et mise à la disposition du public par voie électronique par la Commission européenne conformément à l'article 2 de la décision 2009/767/CE du 16 octobre 2009 susvisée ou
3. à l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répondent à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité, défini par le décret du 2 février 2010 susvisé. En cas d'usage d'un certificat appartenant à une catégorie de certificats mentionnée au présent point 3 le signataire doit obligatoirement transmettre, avec le document signé, l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

En cas d'utilisation d'un certificat issu d'une catégorie de certificats constitutifs d'un produit de sécurité, référencé RGS (cas 1 et 2 ci-dessus) ou équivalent (cas 3 ci-dessus), alors le niveau minimum de sécurité exigé par le Pouvoir Adjudicateur est le niveau RGS\*\*.

Formats autorisés pour l'apposition de signature électronique

Les seuls formats autorisés pour l'apposition des signatures électroniques sur les documents devant être signés sont :

- le format PAdES (utilisable uniquement pour les fichiers au format PDF),
- le format CAdES (que la signature soit attachée ou séparée),
- le format XAdES (que la signature soit attachée ou séparée).

Logiciels d'apposition de la signature électronique

Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix

Vérification de la signature électronique

Si le signataire utilise un outil de signature autre que ceux disponibles sur le Profil d'Acheteur alors le signataire précise dans un document de présentation de sa réponse (i.e. : un sommaire par exemple) le format de signature utilisé, le nom de l'outil de signature utilisé et indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément aux attendus de l'article 5 de l'arrêté du 15 juin 2012.

### Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres

(ex. : 01, 02, 03 ...). Les fichiers sont à insérer dans la structure d'enveloppe telle que prévue par le Pouvoir Adjudicateur.

#### Copie de sauvegarde

Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD ...).

- ⚠ Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.
- ⚠ L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ». L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Assistance Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, le numéro à la disposition des soumissionnaires est : 04.92.90.93.67.

### **ARTICLE 10 : Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai court à compter de la date à laquelle les entreprises candidates ont reçu les modifications en cause apportées par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

### **ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **11-1 – Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

M. le Maire  
Commune de MONTAUROUX  
Hôtel de Ville  
Place du Clos  
83440 MONTAUROUX  
Tél. 04.94.50.41.00 – Télécopie : 04.94.50.41.10  
Courriel : [marches.publics@ville-montauroux.fr](mailto:marches.publics@ville-montauroux.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et s'étend identifié auprès de la commune, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) technique(s) :

Lot n° 1

Commune de MONTAUROUX  
Hôtel de Ville  
Service des affaires scolaires  
Rue des écoles  
83440 MONTAUROUX  
Tél. 04.94.50.41.13  
Courriel : [laurence.durand@ville-montauroux.fr](mailto:laurence.durand@ville-montauroux.fr)

Lot n°2

Commune de MONTAUROUX  
Crèche municipale « les p'tites canailles »  
Rue des écoles  
83440 MONTAUROUX  
Tél. 04.94.47.62.27  
Courriel : [creche.ville-montauroux@orange.fr](mailto:creche.ville-montauroux@orange.fr)

## **11-2 - Documents complémentaires**

Sans objet.

**Le Maire,**  
**Jean-Yves HUET**

**Lu et Approuvé,**  
**A .....**  
**Le .....**

**Signature et cachet du (des) candidat(s)**